

INSTRUCTION DOCUMENT D'URBANISME

Permis de Construire / Permis d'Aménager
Avis de la Direction Collecte des déchets, Propreté urbaine
et Parc matériel (D.C.P.P)

COMMUNE DE : OUISTREHAM
AFFAIRE SUIVIE PAR : ADELINE CHRISTEL

PC PA DP
DOSSIER NUMERO : 014 488 25 00004

REÇU EN MAIRIE LE : 22/12/2025
REÇU A LA DCPD LE : 23/12/2025

DEMANDEUR : AMENAGEMENT ET TERRITOIRES
ADRESSE DEMANDEUR : 17 QUAI DU PRESIDENT PAUL DOUMER 92400 COURBEVOIE
LIEU DES TRAVAUX : RUE DU PETIT BONHEUR – PHASE 2A - 14150 OUISTREHAM

NATURE DES TRAVAUX : OPERATION DE 383 LOGEMENTS – 330 LOGEMENTS COLLECTIFS ET 53 MAISONS INDIVIDUELLES

AVIS : FAVORABLE

DISPOSITIF DE PRECOLLECTE ENVISAGE :

AUCUN

PORTE A PORTE

POINT D'APPORT VOLONTAIRE (P.A.V.)

ORDURES MENAGERES

RECYCLABLES

VERRE

PLATEFORME DE STOCKAGE TEMPORAIRE MATERIALISEE :

OUI

NON

dispositif unique
avec le local ou enclos

POSITIONNEMENT DES PAV SUR PLAN :

OUI

NON

OBSERVATIONS SUR LE DIMENSIONNEMENT DES EQUIPEMENTS :

Le projet réunit les conditions permettant la bonne gestion des déchets de cette future opération de 330 logements collectifs et 53 maisons individuelles.

La structure de la voirie est adaptée à la circulation des camions de collecte de plus de 26 tonnes.

Les voiries ont été étudiées afin de permettre la giration des véhicules de collecte. (Esquisse jointe)

La collecte se fera en porte à porte.

En revanche, une aire de présentation est prévue pour les 5 maisons en impasse, à moins de 7 mètres du fil d'eau de la voirie empruntée par le véhicule de collecte ainsi que des aires de présentation pour chaque macrolot.

La fréquence de collecte est d'une fois par semaine pour les OMR et une fois tous les 15 jours pour le sélectif.

2 points d'apport volontaire « verre » sont bien implantés (au droit de la voie B, à l'angle du Macrolot I et l'autre est implanté au droit du macrolot 7, à l'angle des voies A&B, à moins de 4.5 mètres entre l'aplomb de la colonne et le fil d'eau de la voirie empruntée par le véhicule de collecte. Contacter le service des déchets ménagers 6 mois avant la mise en place des PAV « verre ».

"IMPORTANT :

Pour tous les projets de nouvelle construction comptant dix logements ou plus, le service déchets Caen la mer devra être contacté au minimum trois mois avant la date d'arrivée des premiers habitants. Ce délai est indispensable à Caen la mer pour redéfinir et mettre en œuvre ses nouveaux circuits de collecte des déchets.

De plus, pour l'ensemble des projets immobiliers, peu importe le nombre d'habitants concernés, le service déchets devra être contacté au minimum un mois avant la date souhaitée de livraison des bacs ordures ménagères (bacs gris) et des bacs emballages et papiers (bacs jaunes)."

INSTRUIT PAR KARINE QUERE

☎ 02.31.30.42.28

CAEN, LE 20/01/2026

La direction "Collecte des déchets, Propreté urbaine et Parc matériel",

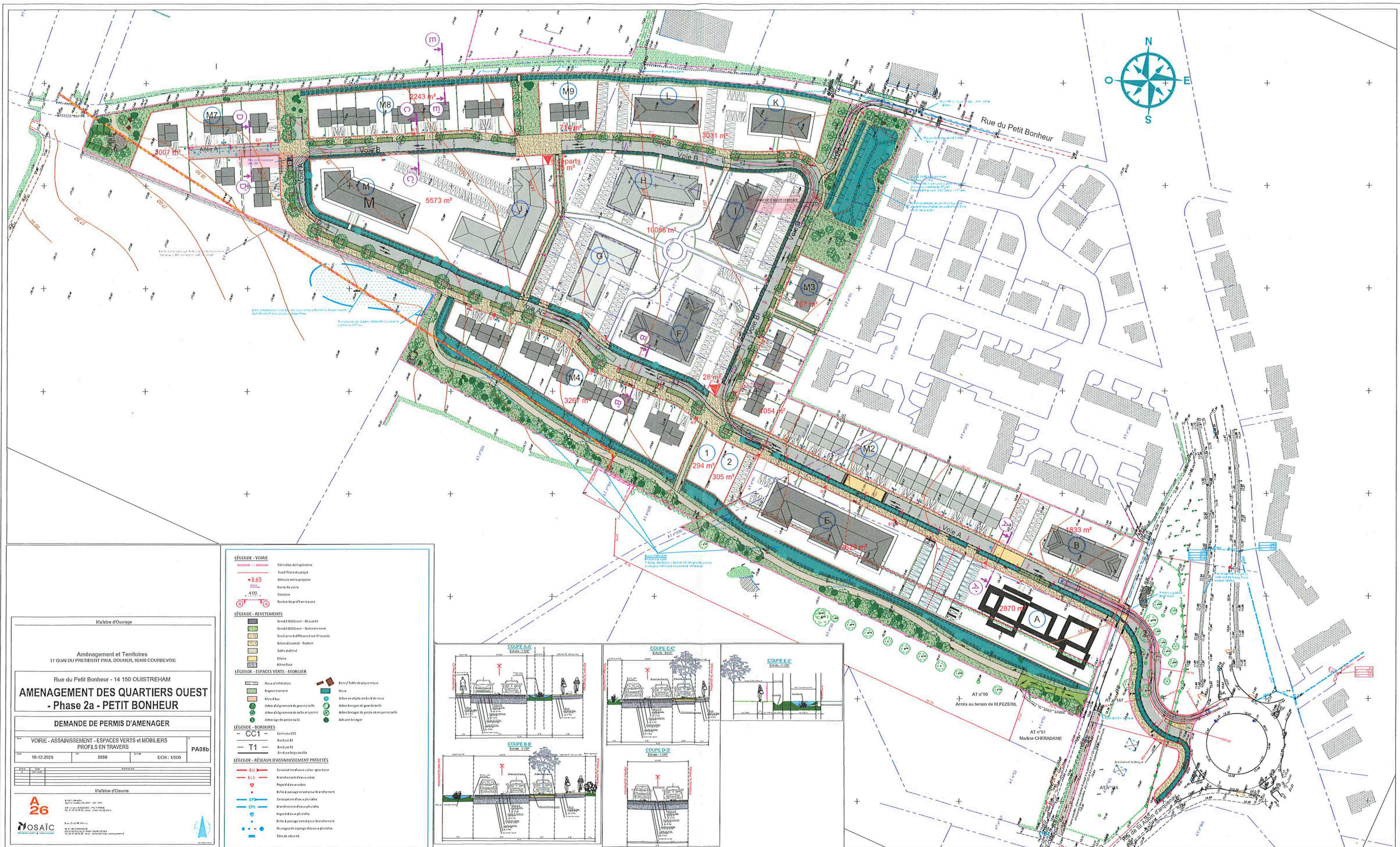


Karine QUERE
Instructrice d'Urbanisme « gestion des déchets »

DOCUMENTS DE REFERENCES

1/REGLEMENT DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

2/CAHIER DE RECOMMANDATIONS TECHNIQUES



Maître d'Ouvrage

Aménagement et Territoires
17 QUAI DU PRÉSIDENT PAUL DOUMER, 92400 COURBEVOIE

Rue du Petit Bonheur - 14 150 OUISTREHAM
AMENAGEMENT DES QUARTIERS OUEST - Phase 2a - PETIT BONHEUR

DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

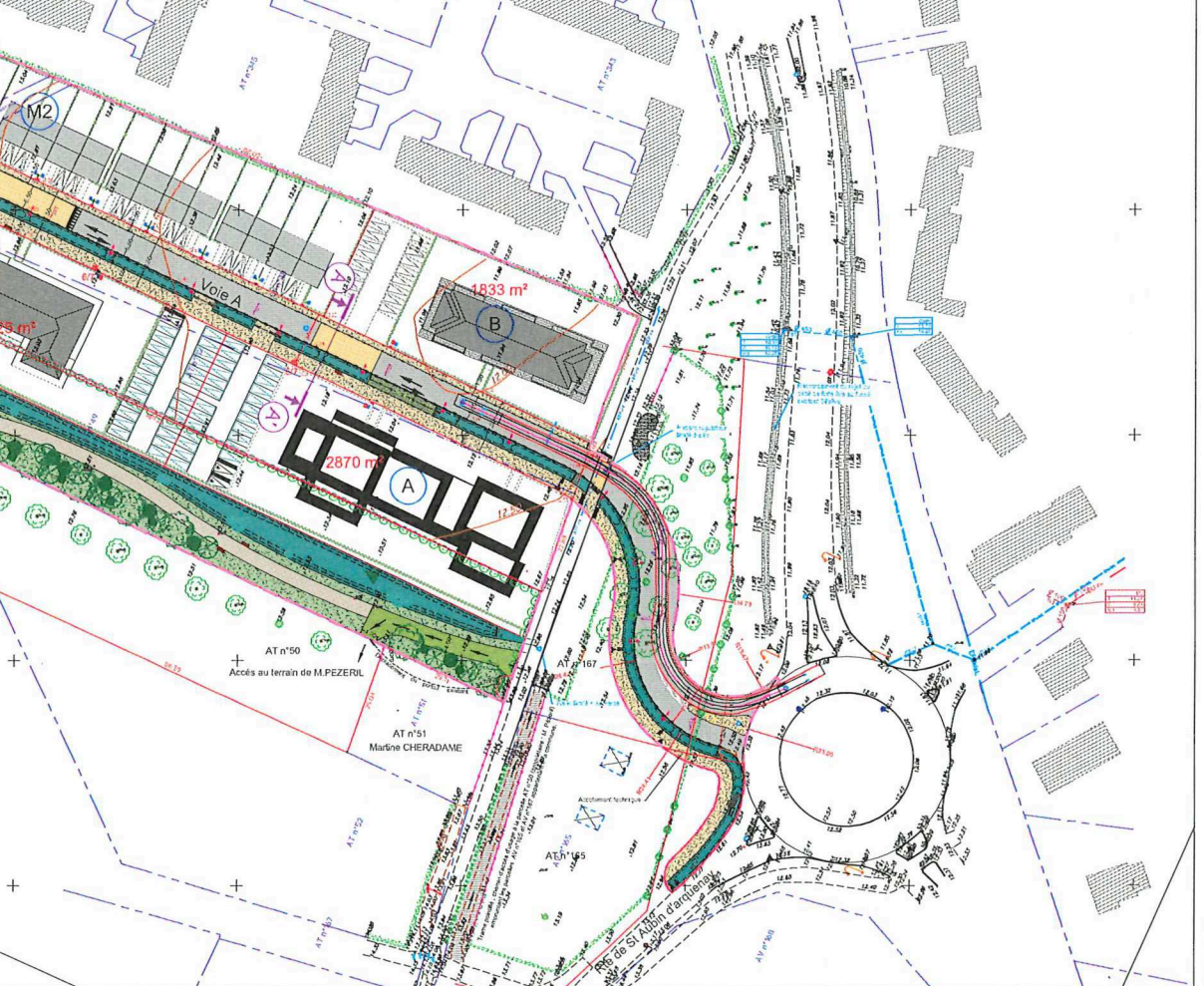
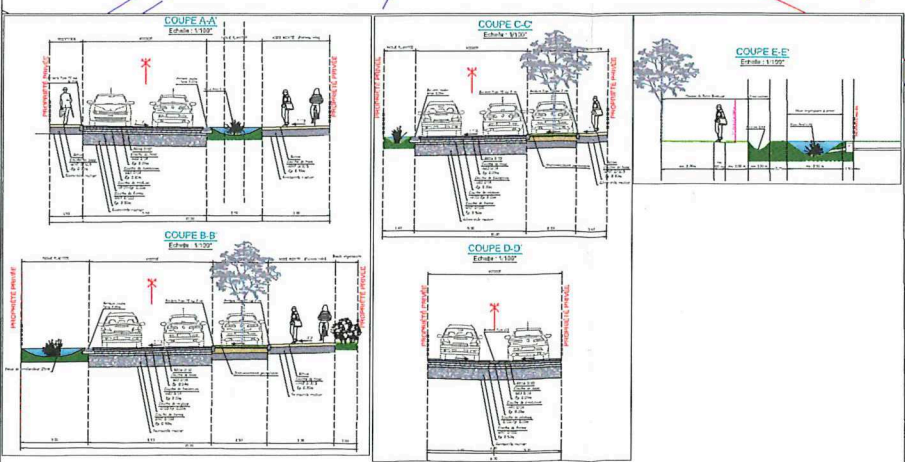
VOIRIE - ASSAINISSEMENT - ESPACES VERTS et MOBILIERS		PA08b
18-12-2025	3556	ECH : 1/500

Maître d'Œuvre

A 26

MOSAIC

- LÉGENDE - VOIRIE**
- Finitions des implantations
 - Tout à l'égout
 - Altitude voirie principale
 - Fontaine de voirie
 - Cotations
 - Recherches de profils en travers
- LÉGENDE - REVÊTEMENTS**
- Emballé BBS5 noir - Chaussée
 - Emballé BBS5 noir - Stationnement
 - Pavement d'intercôté sur Chaussée
 - Béton drainant - Trottoir
 - Sable stabilisé
 - Gravier
 - Béton lisse
- LÉGENDE - ESPACES VERTS - MOBILIER**
- Rive d'infiltration
 - Empierrement
 - Bassin à ciel ouvert
 - Arbre d'alignement de grande taille
 - Arbre d'alignement de taille moyenne
 - Arbre type de petite taille
 - Banc / Table de pique-nique
 - Rive
 - Arbre en rive au bord de rive
 - Arbre bocager de grande taille
 - Arbre bocager de petite et moyenne taille
 - Arbuste bocager
- LÉGENDE - BORDURES**
- CC1 - Bordure CC1
 - T1 - Bordure T1
 - Bordure large visible
- LÉGENDE - RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT PRIORITÉS**
- EU - Collecteur d'eau usées - grande taille
 - EUE - Branchement d'eau usées
 - Regard d'eau usées
 - Boîte à passage direct pour branchement
 - EP - Collecteur d'eau pluviales
 - EPB - Branchement d'eau pluviales
 - Regard d'eau pluviales
 - Boîte à passage direct pour branchement
 - Orages de captage d'eau pluviales
 - Vers de voirie



b. Stationnements

- Couche anticontaminante : géotextile routier
- Couche de fondation : GNT 0/120, épaisseur 0.25 m, après compactage
- Couche de base : GNT 0/31.5, épaisseur 0.10 m, après compactage
- Imprégnation : imprégnation bicouche gravillonnage,
- Couche de roulement : dalles béton engazonnées, épaisseur 0.15m

c. Trottoir – Voies principales

- Couche anticontaminante : géotextile routier
- Couche de base : GNT 0/31.5, épaisseur 0.30 m, après compactage
- Imprégnation : imprégnation bicouche gravillonnage,
- Revêtement : Béton (brossé, ou désactivé) épaisseur 0.13m et 0.21 pour les espaces circulés

d. Sente piétonne

- Couche anticontaminante : géotextile routier
- Couche de forme potentielle pour constitution d'une PF2 : GNT 0/120, épaisseur 0.40 m,
- Couche de base : GNT 0/31.5 type B2, épaisseur 0.40 m, après compactage
- Revêtement : sable stabilisé renforcé ocre/beige – 5% de ciment

\\ Collecte des ordures ménagères

La collecte des Ordures Ménagères est envisagée en porte à porte. Le gabarit des voies permet la circulation des véhicules de collecte. L'allée A en impasse seront pourvues d'une aire de présentation des Ordures Ménagères adaptées chacune à la présentation de bacs individuels. Les acquéreurs du macrolot M7 devront également présenter leurs bacs sur l'aire de présentation en extrémité de leur petite voie d'accès.

Le projet prévoit la mise en place de deux conteneurs enterrés destinés à l'apport volontaire du verre :

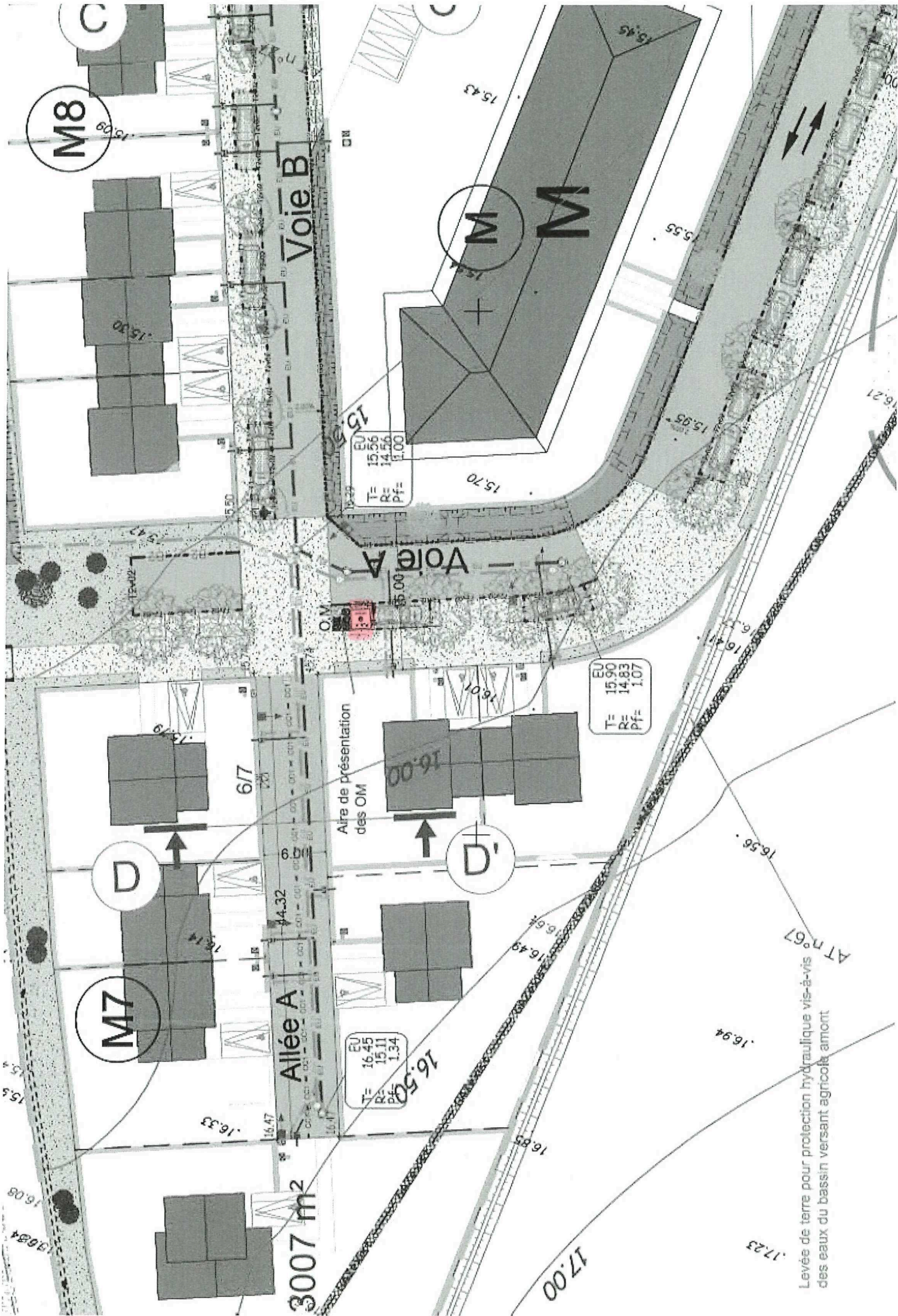
- l'un implanté au droit de la voie B, à l'angle du macrolot I ;
- l'autre implanté au droit du macrolot 7, à l'angle des voies A et B.

La localisation des aires de présentation des conteneurs pour les constructions collectives sera définie au stade des permis de construire, au sein de chaque macrolot, en garantissant leur accessibilité aux véhicules de collecte.

\\ Bordures

Les éléments de bordure en béton seront posés sur un lit de béton de 0,12 m d'épaisseur ou coulés en place. Ils seront de type T2, T1, Bordure large 0.20m, CC1 sans chanfrein, P1, P1 arasée.

\\ Signalisation et marquage au sol



M8

M

D

D'

M7

3007 m²

Allée A

Voie B

Voie A

Aire de présentation
des OM

EU	16.45
T=	15.11
R=	15.11
Pf=	1.34

EU	15.90
T=	14.83
R=	14.83
Pf=	1.07

EU	15.56
T=	14.36
R=	14.36
Pf=	1.00

Levée de terre pour protection hydraulique vis-à-vis
des eaux du bassin versant agricole amont

AT n°67

17.00

16.94

16.56

16.41

16.41

15.55

15.95

15.43

15.70

15.29

15.30

15.09

15.42

15.99

16.14

16.33

16.08

16.84

6/7

6

44.32

16.47

16.47

16.47

16.47

OM

OM

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

EU

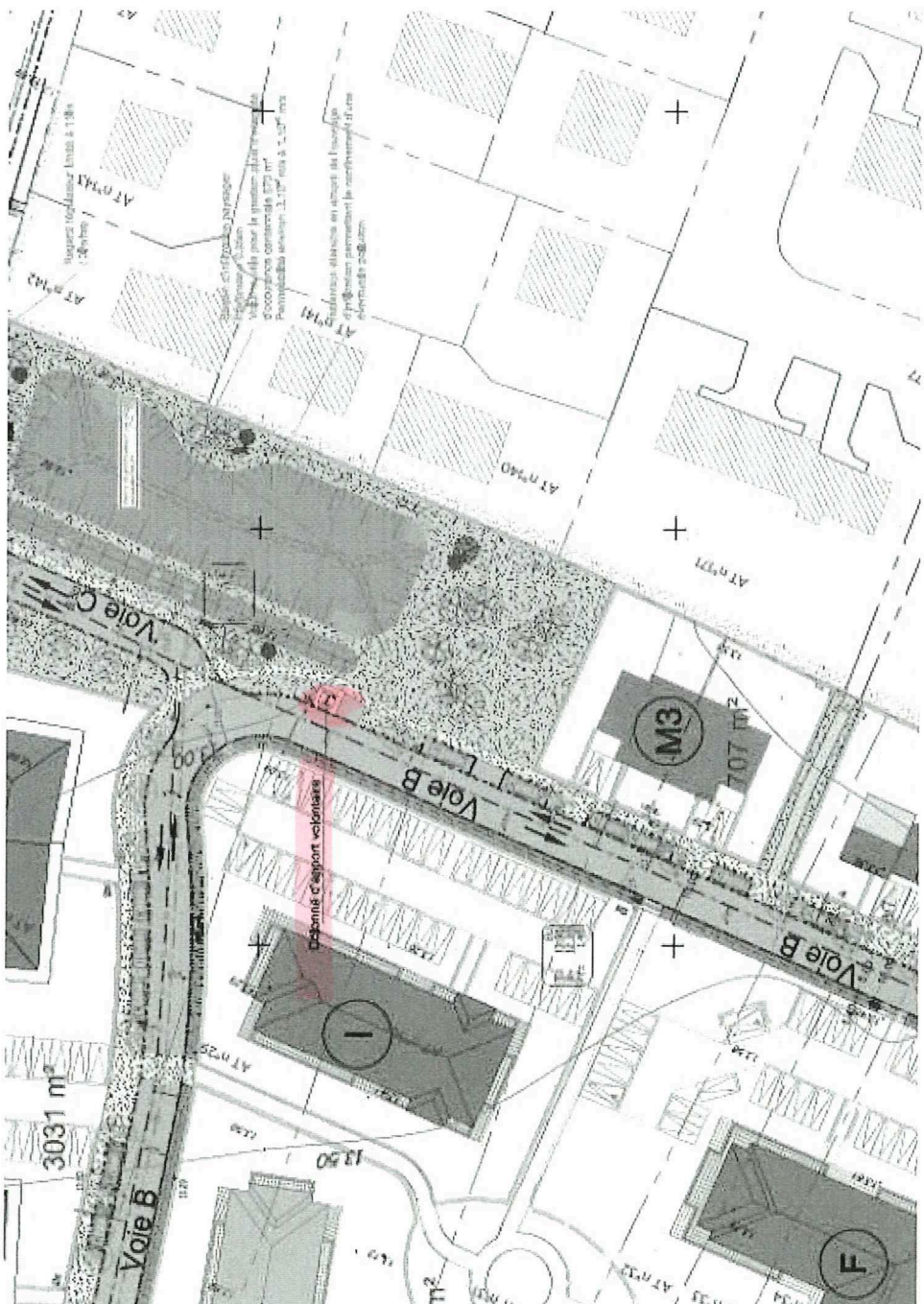
EU

EU

EU

EU

EU



Supplément technique Livrés à 178x
128 mm
AT 0741
AT 0740

Voie A
Voie B
Voie C

Dépense à reporter ultérieurement

M3

1

7

3031 m²

1350



Figure 17: Plan masse du projet

ARTICLE 4. TERRASSEMENTS GENERAUX ET NIVELLEMENT DES TERRAINS

Terrassements généraux utiles à la réalisation des voiries :

Décapage de la terre végétale

Terrassements et évacuation des déblais excédentaires et réutilisation maximale et ou mise en œuvre sur certains lots pour uniformiser le terrain ou en modeler le profil,

Dressement et compactage du fond de forme.

ARTICLE 5. VOIRIE

L'accès au programme se fera par la création d'une bretelle d'accès au giratoire existant Rte de Saint-Aubin d'Arquenay et par la Rue du Petit Bonheur en double sens de circulation.

La voie créée et réalisée dans le cadre du lotissement, auront les caractéristiques définies au plan Voirie – Assainissement – Espaces Verts (PA8b) et Profils en travers.

\\ Voies nouvelles

